



# Assemblée générale N° 1



Association Française Contre  
l'Algie Vasculaire de la Face

Compte-rendu de l'assemblée générale du 01/07/2006

---

## 1 : Environnement de l'assemblée générale

L'annonce de cette assemblée générale a été publiée sur notre site <http://www.afcavf.fr> et, en vertu de l'article 10 des statuts, ceci valait convocation officielle.

Par politesse, il a été adressé par courrier postal (et, dans la mesure du possible, par courrier électronique) une invitation à chacun des membres de l'association.

L'assemblée générale s'est réunie dans les locaux de Alliance Maladies Rares le samedi 1er juillet 2006 à 10 heures et 30 minutes. Neuf membres étaient présents, quatre membres ont voté sous double enveloppe, huit membres ont voté sous enveloppe simple, et un membre a voté par procuration.

## 2 : Rapport d'activité, par Edgard BAVENCOFFE

L'idée de créer une association est assez ancienne (messages d'Isabelle et de Nicolas dans les premiers temps du forum de C.Delage). Je l'ai relancée en 2003 en contactant une cinquantaine de personnes et avais eu une dizaine de réponses positives. Finalement, nous nous sommes retrouvés à trois : Alain (qui n'est pas membre de l'association) Nicolas et moi. En particulier, Alain et Nicolas ont alors élaboré un questionnaire qui va être proposé cet été sur le site sous la forme d'un dossier personnel et strictement anonyme. Courant 2004, nous avons été pris tous trois par d'autres problèmes et le projet a été mis en sommeil.

Les choses se sont brusquées en avril 2005 parce que, pour accompagner le dossier déposé par le dr Valade et visant à obtenir la labellisation d'un centre de référence de l'AVF, j'ai été contacté par Mmes Leneutre et Nicolas afin que soit créée rapidement une association.

L'association a été créée le 15 avril 2005 avec, dans mon esprit, pour but essentiel la guérison de l'AVF, pour objet très important le diagnostic rapide de l'AVF (en France : 120.000 cas dont seulement 3% diagnostiqués) et pour activité ordinaire les missions de toute association de patients (obtention d'une meilleure prise en charge, collecte et diffusion d'informations, soutien psychologique et assistance juridique aux personnes atteintes d'AVF).

Sachant que les personnes déçues ne reviennent pas, j'ai soigneusement veillé à ne pas faire de publicité avant que l'association ne soit structurée et que son site <http://www.afcavf.fr> ne soit conséquent (ce n'est pas encore fini mais l'essentiel est sur papier et sera mis en ligne rapidement). Malgré cette discrétion, nous sommes déjà une cinquantaine de membres.

Nous sommes membres de Alliance-Maladies-Rares, de la Fédération des Maladies Orphelines, d'Orphanet, de la SFEMC (Société Française d'Etudes des Migraines et Céphalées). Des discussions sont en cours avec la SFEMC et avec le laboratoire Glaxo pour une collaboration.

La promotion de l'association se met en place (présentation à la presse et à des pharmaciens avec l'aide de Glaxo, diffusion d'une fiche descriptive et du formulaire d'adhésion dans les centres spécialisés, référencement du site par les moteurs de recherche et les annuaires, liens croisés sur Internet avec

d'autres associations). Nous recevons plusieurs lettres électroniques gratuites concernant les maladies neurologiques et j'en extrais tout ce qui touche à l'AVF afin de proposer ces textes sur le site dès que je trouverai un peu de temps pour ce faire.

Mis au voix, ce rapport est adopté à l'unanimité des 22 suffrages exprimés

### 3 : Rapport sur les collaborations initiées, par Claude AMAR

A l'occasion de notre première Assemblée Générale, j'ai souhaité vous faire part des actions entreprises ou en cours.

Le laboratoire GSK, Glaxo Smith Kline, nous a demandé de les accompagner, afin d'apporter le point de vue du patient, lors de la réunion du Club Santé à Porto, d'une part, et à Pharmagora au Salon de la Pharmacie.

La première est une réunion annuelle, organisée par plusieurs laboratoires, à l'intention des journalistes médicaux français.

Chaque année plusieurs affections leur sont présentées afin que ces journalistes puissent en assurer la vulgarisation.

Le Club Santé de cette année, tout au moins en ce qui concerne l'AVF, a eu comme suite un reportage sur A2 dans l'émission "ça se discute", au mois d'avril, un autre sur France 5 dans "le magazine de la santé", le 15 juin, et des articles dans la presse écrite à paraître après l'été.

L'exposé présenté à Pharmagora avait particulièrement comme but de familiariser les pharmaciens aux symptômes de l'AVF afin de leur permettre de diriger leurs clients vers des spécialistes et, ainsi, limiter leurs errements diagnostiques. Un article dans la presse professionnelle doit paraître dans les prochains jours.

Par ailleurs, nous avons jeté les bases d'une coopération avec le laboratoire GSK portant principalement sur la promotion de thèses et de recherches dédiées à l'AVF ainsi que sur le diagnostic. Un conseil scientifique est devenu nécessaire pour la poursuite de ces actions.

Cette démarche doit être suivie de contacts avec les autres laboratoires tels que Merck, Abbott, Astra Zeneca, Pfizer, Vital'Air.

Nous avons également établi une correspondance avec OUCH, l'Association Américaine, et avons contacté les associations Canadienne, Anglaise, Allemande, Vénézuélienne, Italienne, Hongroise Norvégienne et Finlandaise.

Mis au voix, ce rapport est adopté à l'unanimité des 22 suffrages exprimés

### 4 : Rapport financier, par Nicolas DUMOULIN

Absent et excusé, Nicolas Dumoulin a proposé son rapport financier par écrit. Mis au voix, ce rapport est adopté à l'unanimité des 22 suffrages exprimés.

En conséquence de ce rapport, il a été demandé à l'assemblée de donner au président quitus de sa gestion financière de l'association. Mise au voix, cette proposition est adoptée à l'unanimité des 22 suffrages exprimés.

Le rapport financier et la situation comptable sont donnés à continuation.

M. Nicolas DUMOULIN  
2910, route de Violési  
13480 CABRIES

### Rapport financier de l'exercice 2004-2005

En qualité de contrôleur financier de AFCAVF, j'ai examiné la comptabilité en mars 2006 puis à nouveau le 27 juin 2006.

Les pièces fournies étaient :

- Tableaux Excel dont :
  - o Classeur « Détails » (9 feuilles/onglets)
  - o Classeur « Compta » (8 feuilles/onglets)
  - o Classeur « GrandLivre » (3 feuilles/onglets)
- Documents « papier » dont :
  - o Le dossier CCF/HSBC (compte courant actuel, relevés de compte)
  - o Le dossier Crédit Agricole (compte clos le 14/10/05)
  - o Le dossier des justificatifs de dépenses.

Toutes les dépenses sont justifiées par une pièce (ticket, facture...) sauf une dépense de 12 € correspondant à des frais de parking. Cependant, ces frais sont justifiés par 2 membres de l'association, indépendamment du Président.

Après avoir pointé les dépenses, les relevés bancaires et la comptabilité informatisée, j'atteste que :

- **les comptes de l'association sont sincères et véritables.**
- **Les documents mis en ligne en date du 21 juin sont exacts**
- **Les comptes joints en préparation de l'assemblée générale, datés du 23 juin sont exacts**

De plus, j'affirme ne rien avoir remarqué d'anormal en ce sens que les pièces justifient les dépenses et que ce qui était mis en ligne sur le site à la date du 21 juin 2006 et fournis en date du 23 juin étaient l'image exacte des éléments fournis. Je peux donc certifier la sincérité des comptes

D'autre part, les dépenses engagées pendant ce premier exercice me paraissent l'avoir été strictement dans l'intérêt de l'association.

La comptabilité arrêtée au 23 juin 2006 affiche qu'il y a 50 adhérents, que les cotisations et dons versés par 45 d'entre-eux s'élèvent à 1435 euros, et que l'actif net est de 470,89 euros dont 445,95 euros en banque.

En foi de quoi, je propose à l'assemblée générale de donner au Président quitus de sa gestion financière de notre association AFCAVF.

N. DUMOULIN



# Bilan au 23 juin 2006

A ce jour 23 juin 2006, il y a 50 adhérents

Charges		Produits	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Cotisations et dons</b>	
Publication au Journal Officiel	39.06	Cotisations	470.00
Dépôt nom afcavf.fr et redirection	93.29	Dons faits par des membres	965.00
Affranchissements	53.66		
Frais de déplacement	707.10		
<b>Impôts et taxes</b>			
Timbres fiscaux	6.00		
<b>Associations et Fédérations</b>			
Cotisations	65.00		
Participation à des journées			
<b>Total charges</b>	<b>964.11</b>	<b>Total produits</b>	<b>1435.00</b>
Résultat (produits moins charges)	470.89		

Actif		Passif	
<b>Actif circulant</b>		<b>Fonds associatifs</b>	
Banque	445.95	Résultat	470.89
Caisse	6.14		
Timbres postaux	18.80		
<b>Total</b>	<b>470.89</b>	<b>Total</b>	<b>470.89</b>

## 5 : Résolution N° 1 : cotisations

Une résolution visant à autoriser officiellement que l'on puisse être membre de AFCAVF sans cotiser est proposée à l'assentiment de l'assemblée générale. Les 22 suffrages exprimés se répartissent en 21 voix pour et 1 voix contre.

Est donc adoptée la résolution suivante

Observant que les statuts prévoient (article 7) des cotisations et dons mais pas une obligation de cotisation, l'assemblée générale décide qu'il est officiellement possible d'adhérer et de rester membre sans verser quoi que ce soit, que les membres seront invités à faire un don si leurs moyens financiers le leur permettent, que chaque membre doit renouveler son adhésion chaque année (au plus tard un mois avant l'assemblée générale statutaire, et par exception pour cette année avant le 30 septembre 2006) par un geste formel (versement et/ou confirmation écrite)

## 6 : Résolution N° 2 : effectif du bureau

Une résolution visant à modifier les statuts afin que le bureau puisse compter jusqu'à 8 membres est proposée à l'assentiment de l'assemblée générale. Les 22 suffrages exprimés sont pour.

Est donc adoptée la résolution suivante

L'assemblée générale décide que l'article 8 des statuts sera remplacé par le texte suivant et elle charge le président des formalités de publicité. Elle l'autorise à différer cette modification des statuts et sa publicité jusqu'à ce que ceci soit rendu nécessaire pour accueillir d'autres membres dans le bureau.

### Article 8 : Administration

L'association est administrée par un Bureau composé au maximum de 8 membres élus chaque année par l'Assemblée générale et ré-éligibles. Il est doté des pouvoirs les plus étendus, dont celui d'agir en Justice au nom de l'Association. Tant que le nombre de ses membres est inférieur au maximum prévu par les présents statuts, le bureau peut s'adjoindre de nouveaux membres par cooptation mais une assemblée générale sera appelée à statuer sur la composition du bureau si les membres élus se trouvaient être moins nombreux que les membres cooptés.

Le Bureau choisit parmi ses membres au moins un président, un vice-président, un contrôleur financier et un secrétaire. Il pourra définir un règlement intérieur qui complètera les présents statuts et s'appliquera à tous les membres de l'association. Les fonctions des membres du Bureau sont gratuites. Seuls sont possibles les remboursements de frais dûment justifiés et engagés dans l'intérêt de l'association. Ces remboursements seront autorisés par décision expresse du Bureau.

## 7 : Résolution N° 3 : objectifs

Une résolution visant à définir les orientations que le nouveau bureau sera invité à retenir pour son action est proposée à l'assentiment de l'assemblée générale. Les 22 suffrages exprimés sont pour.

Est donc adoptée la résolution suivante

L'assemblée générale décide que les futures instances dirigeantes devront privilégier les activités suivantes, classées par ordre décroissant de priorité

- 1) Se consacrer surtout aux actions visant à obtenir rapidement la guérison de l'AVF
- 2) Informer le corps médical afin que l'AVF soit mieux diagnostiquée
- 3) Fournir une assistance à ses membres (résolution de conflits avec l'administration, informations sur les traitements, ...etc)
- 4) Intervenir auprès de l'administration pour obtenir la prise en charge systématique à 100% et une définition claire des conditions dans lesquelles doit être accordé le statut de handicapé
- 5) Organiser les rencontres physiques et les échanges entre membres

## 8 : Résolution N° 4 : comité scientifique

Une résolution visant à confirmer que, conformément aux statuts, l'association AFCAVF doit se doter d'un comité scientifique est proposée à l'assentiment de l'assemblée générale. Les 22 suffrages exprimés sont pour.

Est donc adoptée la résolution suivante

**Observant que l'article 12 des statuts prévoit la constitution d'un comité scientifique et que l'avancement de nos actions rend cette création nécessaire, l'assemblée générale invite le Bureau à constituer rapidement ce comité et elle le mandate pour définir la liste de ses membres et arrêter ses règles de fonctionnement (dont fixation des indemnités et prise en charge des frais). Elle souhaite que ce comité n'ait pas de président et qu'un membre de l'association puisse assister à ses réunions en qualité d'observateur.**

## 9 : Election du bureau

Il y avait 5 candidats. Pour chacun d'entre eux, les 22 suffrages exprimés sont soit unanimement pour, soit 21 pour et 1 contre. Tous les candidats sont donc élus et la composition du nouveau bureau est :

<b>Florence MAISONDIEU</b>	<b>Responsable des contacts avec les entreprises</b>
<b>Evelyne NICOLAS</b>	<b>Secrétaire</b>
<b>Claude AMAR</b>	<b>Vice-président, Relations internationales</b>
<b>Edgard BAVENCOFFE</b>	<b>Président</b>
<b>Nicolas DUMOULIN</b>	<b>Contrôleur financier</b>

Pour copie conforme

Le président

Edgard Bavencoffe